

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DAE 199 Bourse du Travail 10e – subvention 2018 (313.000 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris et avenant n°3 à la convention pluriannuelle.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°70-301 du 3 avril 1970 portant réforme de la Bourse du Travail, modifié par le décret n°78-1029 du 18 octobre 1978 ;

Vu la délibération DAE n°247 des 12, 13 et 14 décembre 2016, fixant le montant de la subvention 2017 de la Commission Administrative de la Bourse du Travail ;

Vu la convention de gestion pluriannuelle entre la Ville de Paris et la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris en date du 19 décembre 2013, notamment son article 10 modifié par avenant permettant le vote et le versement en une seule fois de la subvention annuelle de fonctionnement ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Commission Administrative de la Bourse du Travail et de l'autoriser à signer l'avenant N°3 à la convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant N°3 à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Commission Administrative de la Bourse du Travail.

Article 2 : Une subvention de 313.000 euros est attribuée à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 025, nature 6574, ligne VF55001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO